

2^{ème} Course de Côte Régionale de SAINT ANTOINE

28 JUIN - 29 JUIN 2008

Règlement Particulier

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB D'Auvergne organise les **28 Juin et 29 Juin 2008**, avec le concours de L'ECURIE DES VOLCANS, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

2^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE DE SAINT ANTOINE 15220

Elle compte pour la **Coupe de France des Courses de Côte**, le challenge de l'ASACA et celui du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne.

Permis d'organisation de la **FFSA n° R 180 du 14/04/08**

Visa du **Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 08/R12**

Art 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Michel ARCHER	Licence n° 10680
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Marie-Pierre LEBRIS Christian SIGNORET	Licence n° 10679 Licence n° 2880
Secrétaire du Collège :	Marie-Pierre LEBRIS	Licence n° 10679
Directeur de Course :	Guy TRONCAL	Licence n° 1056
Directeur de Course Adjoint :	Laurent TEILLARD	Licence n° 10182
Commissaires Techniques :	André BOIVIN	Licence n° 3572 Licence n°
Relation Concurrents :	Michel BLANC	Licence n° 20772
Responsables des Commissaires de Route :	Michel PUYBOUFFAT	Licence n° 1708
Chronométreurs officiels :	CHRONO « C » FFSA	Licence n° Licence n°

1.2P : Horaires

- Clôture des engagements : **Mercredi 25 JUIN 2008 à minuit.**

- Publication de la liste des engagés : **Vendredi 27 JUIN 2008.**

- Vérifications Administratives et Techniques : elles auront lieu à la Salle des Fêtes de **SAINT ANTOINE** le **Dimanche 29 JUIN 2008 de 8h00 à 10h30.**

Des vérifications non obligatoires auront lieu à St Antoine, le Bourg le samedi 28 Juin 2008 de 14h00 à 18h00.

- 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **dimanche 29 Juin 2008 à 10h00.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **dimanche 29 Juin 2008 à 10h30.**
- Essais chronométrés : **dimanche 29 Juin 2008 de 10 h00 à 12h00.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **dimanche 29 Juin 2008 à 13h00.**
- Briefing des pilotes : **dimanche 29 Juin 2008 à 13h40** sur la ligne de départ.
- Montées de course : **dimanche 29 Juin 2008 de 14h00 à 19h00.** 2 ou 3 montées.
- Affichage des résultats provisoires : le **dimanche 29 Juin 2008** dès l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire (sous peine de mise hors course): Parc après la ligne d'arrivée
- Remise des prix : au Parc fin de course de côte ou (si mauvais temps)à **la Salle des Fêtes de ST ANTOINE le dimanche 29 Juin 2008 à 19h30.**

1.3P : Vérifications

Les vérifications Administratives et Techniques auront lieu à la Mairie de **ST ANTOINE le dimanche 29 Juin 2008 de 8h00 à 10h30.**

Des vérifications non obligatoires auront lieu à ST ANTOINE, le Bourg, le samedi 28 Juin 2008 de 14h00 à 18h00. Une réduction de 10 €, sur le montant de l'engagement, sera consentie aux concurrents qui s'y présenteront avant 17h00 tout en exposant leur voiture au parc fermé.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire et leur licence ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit 10h30 le dimanche 29 Juin.

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage Cantournet a Marcoles (taux horaire : 45 Euros TTC).

1.5P : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée par deux pilotes, un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Art 2P : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

Art 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement particulier à :

***Ecurie des Volcans
56 rue François Villon
15000 AURILLAC***

E-mail :jacques.carlat@orange.fr

E-mail :info@ecuriedesvolcans.com

jusqu'au mercredi 25 Juin 2008 à minuit.

Pour être valable, la demande d'engagement doit être accompagnée du montant des frais s'élevant à **140 Euros** avec publicité de l'organisateur, 250 € sans la publicité.

Si à la date du 25 Juin 2008 le nombre d'engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents déjà engagés.

FORFAIT : tout concurrent devra notifier son forfait, par lettre ou fax, 24 heures avant le début du meeting, pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Art 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **100**.

Les Groupes admis sont : **FC - F2000 – N/FN – A/FA – GT de série – C3 – CN – CM – D/E**.

Les Classes admises sont précisées dans le règlement standard des Courses de Côtes.

Précision : les classes des groupes C3 et CN sont confondues.

4.2P : Carburant - Pneumatiques - Équipements

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

4.3P : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

4.4P : Mesures et dispositifs de Sécurité

Voir tableau publié dans *France Auto Spécial Règlement*.

Art 5P : PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

Art 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : Parcours

LA COURSE DE COTE RÉGIONALE DE SAINT ANTOINE

a le parcours suivant : **D 45** au lieu dit : **La Forêt**

- **Départ** : La Ferme.

- **Arrivée** : elle se situe 1500 m plus loin.

- Longueur : 1500 m

Dénivellation : 6,8%

Le départ sera donné aux feux, chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côtes.

6.2P : Route de course

Pour rejoindre le départ, les pilotes devront attendre la Direction de Course au parc d'arrivée.

6.3P : File de départ

Les conducteurs devront se présenter dans l'ordre 10 minutes avant leur heure de départ, tout concurrent qui ne sera pas présent dans ce délai pourra se voir refuser le départ.

6.4P : Signalisation

Conforme à la réglementation des Courses de Côtes.

6.5P : Parc concurrents

Les concurrents devront se conformer aux indications des organisateurs pour l'attribution des emplacements.

6.6P : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé au parc après la ligne d'arrivée.

6.7P : Tableaux d’Affichage

Le tableau d’affichage officiel sera situé au podium de départ.

6.8P : Centre de secours

Le centre de secours le plus proche est l'hôpital d'AURILLAC.

Art 7P : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1P Essais

Les concurrents devront avoir effectué au moins une montée d'essai de bout en bout le matin.

7.2P Briefing

Un briefing obligatoire aura lieu le **dimanche 2 Juin 2008 à 13h40** sur la ligne de départ.

7.3P Course

La course se déroulera en **2 ou 3 montées**.

7.4P : Échauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques est interdit.

Art 8P : PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

Art 9P : CLASSEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Affichage des résultats provisoires : dès l'arrivée du dernier concurrent en parc au podium de départ.

Art 10P : PRIX

10.2 : Prix et Coupes

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

SCRATCH

1 ^{er}	= 230 € + 1 coupe
2 ^{ème}	= 170 € + 1 coupe
3 ^{ème}	= 130 € + 1 coupe
4 ^{ème}	= 100 € + 1 coupe

DAMES

1 ^{ère}	70 € + 1 coupe
------------------	----------------

GROUPES :

1 ^{er}	75 € + 1 coupe
-----------------	----------------

CLASSES : suivant nombre de partants

	<u>+ de 11</u>	<u>7 à 11</u>	<u>4 à 6</u>	<u>1 à 3</u>
1 ^{er}	135 €	135 €	135 €	90 € + 1 coupe
2 ^{ème}	100 €	90 €	80 €	
3 ^{ème}	80 €	60 €	50 €	
4 ^{ème}	60 €	30 €		
5 ^{ème}	45 €			

La remise des prix aura lieu au **Parc fin de course de côte** ou (si mauvais temps) à la **Salle des Fêtes de St Antoine** le **dimanche 29 Juin 2008 à 19H30**.

Seul les prix sont cumulables, **tous les pilotes seront récompensés.**

Une coupe sera attribuée à un commissaire et à un commissaire stagiaire par tirage au sort.